



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1988-1989

22 FEVRIER 1989

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT
DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1988

SOMMAIRE

	Pages
Projet de décret	3
<i>Tableau annexé au projet de décret :</i>	
Titre II. — Dépenses de capital :	
Partie I. — Crédits destinés à la réalisation du programme d'investissements :	
Secteur Infrastructure et Patrimoine :	
Section 38. — Infrastructure — Constructions	5
 <i>Programme justificatif :</i>	
Titre II. — Dépenses de capital :	
Partie I. — Crédits destinés à la réalisation du programme d'investissements :	
Secteur Infrastructure et Patrimoine :	
Section 38. — Infrastructure — Constructions	9

PROJET DE DECRET

Nous, Exécutif de la Communauté française,

Sur proposition de Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française, chargé de la Culture et de la Communication, de Notre Ministre de l'Enseignement, de la Formation, du Sport, du Tourisme et des Relations internationales, de Notre Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique et de Notre Ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Communauté française,

ARRETONS :

Notre Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française, chargé de la Culture et de la Communication est chargé de présenter en Notre nom au Conseil de la Communauté française le projet de décret dont la teneur suit :

AJUSTEMENTS DES CREDITS

ARTICLE 1^{er}

Les crédits prévus au Titre II, dépenses de capital, du budget de la Communauté française de l'année budgétaire 1988, tel qu'il a été ajusté par le décret contenant le premier ajustement du budget, sont ajustés suivant les données détaillées au tableau I annexé au présent décret à concurrence de :

(en millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Dépenses de capital (Titre II)			
Secteur Infrastructure et Patrimoine :			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	—	16,4	16,4
— Réductions	—	16,4	16,4
Totaux pour le Titre II			
— Crédits supplémentaires de l'année courante	—	16,4	16,4
— Réductions	—	16,4	16,4

ART. 2

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge,

Fait à Bruxelles, le 20 février 1989.

*Le Ministre-Président de l'Exécutif
de la Communauté française,
chargé de la Culture et de la
Communication,*

V. FÉAUX.

*Le Ministre de l'Enseignement,
de la Formation, du Sport, du Tourisme,
et des Relations internationales
de la Communauté française,*

J.-P. GRAFE.

*Le Ministre de l'Education et
de la Recherche scientifique
de la Communauté française,*

Y. YLIEFF.

*Le Ministre des Affaires sociales
et de la Santé
de la Communauté française,*

Ch. PICQUE.

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Crédits alloués pour 1989 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1989 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
-------------	-----------------	--	---	-------------------	---	--

PARTIE I

CREDITS DESTINES A LA REALISATION
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTSSECTEUR INFRASTRUCTURE
ET PATRIMOINE

SECTION 38

INFRASTRUCTURE — CONSTRUCTIONS

CHAPITRE V

TRANSFERTS DE CAPITAUX
A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS

Transferts de capitaux aux ménages

52.11 Patrimoine. — Restauration des monuments et édifices classés et restauration d'ensembles architecturaux urbains et ruraux anciens et travaux de sauvegarde et mise en valeur des sites bâtis d'intérêt archéologique et scientifique :

12. Région de langue française :

Crédits d'engagement	40,0	16,4	—	56,4	—
Crédits d'ordonnancement	35,0	16,4	—	51,4	—
<hr/>					
Totaux pour le chapitre V:					
Crédits d'engagement		16,4	—		—
Crédits d'ordonnancement		16,4	—		—

CHAPITRE VI

TRANSFERTS DE CAPITAUX
A L'INTERIEUR DU SECTEUR PUBLICTransferts de capitaux aux provinces,
communes et organismes assimilés

63.11 Patrimoine. — Subventions pour travaux de restauration des monuments et édifices classés et d'ensembles architecturaux anciens et mise en valeur de sites bâtis d'intérêt archéologique et scientifique :

12. Région de langue française :

Crédits d'engagement	80,0	—	0,8	79,2	—
Crédits d'ordonnancement	75,0	—	0,8	74,2	—

TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL.

(En millions de francs)

Art. (1)	LIBELLES (2)	Crédits alloués pour 1989 (3)	Crédits supplémentaires année courante (4)	Réductions (5)	Crédits proposés pour 1989 (6)	Crédits supplémentaires années antérieures (7)
63.12	Patrimoine. — Subventions pour travaux de restauration de monuments et d'édifices clas- sés ouverts aux cultes:					
	12. Région de langue française:					
	Crédits d'engagement	55,0	—	15,6	39,4	—
	Crédits d'ordonnancement	40,0	—	15,6	24,4	—
	Totaux pour le chapitre VI:					
	Crédits d'engagement		—	16,4		—
	Crédits d'ordonnancement		—	16,4		—
	Totaux pour la section 38 — Infrastructure — Constructions:					
	12. Région de langue française:					
	Crédits d'engagement		16,4	16,4		—
	Crédits d'ordonnancement		16,4	16,4		—
	TOTAUX POUR LA PARTIE I. — CREDITS DESTINES A LA REALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS:					
	Crédits d'engagement		16,4	16,4		—
	Crédits d'ordonnancement		16,4	16,4		—
	TOTAUX POUR LE TITRE II. — DEPENSES DE CAPITAL:					
	Crédits non dissociés.			—	—	—
	Crédits d'engagement			16,4	16,4	—
	Crédits d'ordonnancement			16,4	16,4	—
	TOTAUX GENERAUX (TITRE I + TITRE II) DU BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE:					
	Crédits non dissociés.			—	—	—
	Crédits d'engagement			16,4	16,4	—
	Crédits d'ordonnancement			16,4	16,4	—

Vu pour être annexé au projet de décret du
20 février 1989.

*Le Ministre-Président de l'Exécutif
de la Communauté française,
chargé de la Culture et
de la Communication,*

V. FEAUX.

*Le Ministre de l'Enseignement,
de la Formation, du Sport, du Tourisme,
et des Relations internationales
de la Communauté française,*

J.-P. GRAFE.

*Le Ministre de l'Education et
de la Recherche scientifique
de la Communauté française,*

Y. YLIEFF.

*Le Ministre des Affaires sociales
et de la Santé
de la Communauté française,*

Ch. PICQUE.

PROGRAMME JUSTIFICATIF

TITRE II

DEPENSES DE CAPITAL

PARTIE I

CREDITS DESTINES A LA REALISATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR INFRASTRUCTURE ET PATRIMOINE

SECTION 38

INFRASTRUCTURE — CONSTRUCTIONS

ART. 52.11. — *Patrimoine.* — *Restauration de monuments et édifices classés et restauration d'ensembles architecturaux ruraux ou urbains anciens, travaux de sauvegarde et mise en valeur de sites bâtis d'intérêt archéologique et scientifique.*

12. Région de langue française

Crédits d'engagement

Crédit supplémentaire: 16,4 millions de francs

Crédits d'ordonnement

Crédit supplémentaire: 16,4 millions de francs

Adaptation du crédit pour permettre des travaux urgents de restauration de l'Ancien Hôtel des Pompiers à Tournai et d'un immeuble sis Grand-Place à Mons.

ART. 63.11. — *Patrimoine.* — *Subventions pour travaux de restauration de monuments et édifices classés et d'ensembles architecturaux anciens et mise en valeur de sites bâtis d'intérêt archéologique et scientifique.*

12. Région de langue française

Crédits d'engagement

Réduction: 0,8 million de francs

Crédits d'ordonnement

Réduction: 0,8 million de francs

Adaptation aux besoins réels.

ART. 63.12. — *Patrimoine.* — *Subventions pour travaux de restauration de monuments et édifices classés ruraux aux cultes.*

12. Région de langue française

Crédits d'engagement

Réduction: 15,6 millions de francs

Crédits d'ordonnement

Réduction: 15,6 millions de francs

Adaptation aux besoins réels.